ÉLOGE
DE
LOUIS DURET,

Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &c.

MM CM 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ÉLOGE
DE
LOUIS DURET,
MÉDECIN CÉLÈBRE
sous CHARLES IX & HENRI III:

Ouvrage qui, au jugement de la Faculté de Médecine de Paris, a remporté le prix proposé cette année.

Par M. J. B. L. CHOMEL, Conseiller, Médecin vétéran ordinaire du Roi, Docteur-Régent, & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Associé honoraire du Collége Royal des Médecins de Nancy.

[Historia, quoquo modo scripta, delectat.
Plin. Epist. 8. Lib.



A PARIS,

Chez AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN, l'Aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de BERRY, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq.

M. DCC. LXV.

PRÉFACE.

LA FACULTÉ de Médecine annonça, l'année dernière, pour la première fois, qu'un Anonyme donnoit un Prix de trois cens livres à qui feroit le meilleur *Eloge de Louis Duret.* J'ai profité du loiſir de la belle ſaiſon pour y travailler. Mon Ouvrage a été approuvé des Commiſſaires qui l'ont examiné, couronné en conſéquence par la Faculté aſſemblée le 18 Octobre dernier, jour de S. Luc. J'ai lû l'Eloge. Mes Confrères ont applaudi au jugement déja rendu. Je cours aujourd'hui les grands riſques de l'impreſſion. Le Public voudra-t-il

bien avoir pour moi la même indulgence que la Faculté ?

En l'attendant avec confiance, puisque je fais imprimer, je crois devoir répondre à quelques objections qu'on a faites contre le projet de faire des Eloges. Courir la carrière ouverte par l'Anonyme, c'est approuver son dessein. Je puis défendre mon avis.

On voudroit, dit-on, que les Docteurs de la Faculté fussent exclus du concours. Mais, sans doute, en voulant faire naître dans les ames bien-nées le desir honnête d'être un jour le sujet d'un Eloge fondé sur le mérite & la vertu, on a cherché aussi à exciter, dans une nombreuse Compagnie, l'émulation de bien faire, & sur-tout

l'envie de célébrer avec reconnoiſſance des Confrères, qui auront ſervi de modéle ou de conducteur dans une carrière très-pénible. D'ailleurs, qui peut parler des Médecins auſſi-bien que les Médecins mêmes, apprécier leur mérite & connoître leurs Ouvrages?

On peut encore aſſurer que ces Eloges de Médecins fourniront plus d'un moyen de parler de l'immenſité des connoiſſances qu'exige la Médecine de la part de ceux qui veulent y devenir habiles. N'aura-t-on pas alors plus d'une occaſion de paſſer en revue la Phyſique, l'Hiſtoire Naturelle, l'Anatomie, la Chymie, la Chirurgie; &, ce qui eſt infiniment

au-dessus de toutes ces connoissances, quelques supérieures qu'elles soient, ne faudra-t-il pas toujours traiter du grand art de guérir, fondé sur l'histoire entière des maladies, & sur l'expérience ?

Enfin, on y parlera de l'état de la Médecine dans le siécle où vivoit celui dont l'Eloge sera indiqué. Je le demande à tout homme sensé, ne faudra-t-il pas un Médecin, & un Médecin de Paris, à portée de rechercher, de consulter les grandes Bibliothéques, secours dont manquent les Provinces ? Au reste, nul Médecin n'est exclu du concours, étranger ou régnicole.

On objecte aussi qu'il vaudroit mieux faire une dissertation sur

un point de Médecine important. Mais, dans une Licence ordinaire de deux ans, on ſoutient au moins trente thèſes qui toutes roulent ſur un point de Médecine bien diſcuté, bien éclairci & toujours nouveau, autant qu'il eſt poſſible, ou du moins traité d'une manière neuve, aſſorti aux nouvelles découvertes, & à la théorie la plus univerſellement adoptée.

Ces thèſes bien écrites, bien défendues ſont néanmoins aujourd'hui, il en faut convenir, peu du goût du Public. Autrefois les Ecoles de Médecine étoient très-fréquentées. Aux moindres actes qui s'y ſoutenoient le concours étoit grand. L'émulation croiſſoit en proportion. Elle gagnoit même

les Docteurs. On ne disputoit point à une thèse sans un discours préliminaire. Le beau latin, la nature des choses intéressantes, la manière de les présenter, tout invitoit à les entendre. Maintenant les choses sont changées, & il faut, à la plûpart des Docteurs de la Faculté, tout le zèle qui les anime; & pour soutenir l'ancien lustre de leurs Ecoles, & pour lutter contre le refroidissement qui gagne, & qui, en décriant tout le latin en général, va jusqu'à prétendre mépriser toute espéce d'Ecole en particulier.

Voila les circonstances vraies & exactes, dans lesquelles un Anonyme a demandé qu'à la S. Luc la Faculté, dans son assemblée

générale, fit lire l'Eloge d'un de ses plus illustres Médecins. Quoique, suivant la coutume, on donne le choix de la langue françoise ou latine, il est plus que probable, que l'Eloge sera toujours fait en françois.

Dès ce moment on excitera la curiosité d'un certain Public qui aime à parler de tout, qui se croit en droit de fixer la fortune de tout établissement & de toute Société littéraire, qui assûre même que tout ce qui se fait dans les Ecoles est équivalent à rien ou à fort peu de chose. Alors il se tournera du côté de la Faculté de Médecine, trouvera qu'elle mérite son attention, que c'est en effet une Compagnie qui rassemble

un grand nombre d'hommes ſages, vertueux, ſçavans, déſintéreſſés, appliqués à leur profeſſion, occupés en tout temps, ſans relâche, au vrai bien public, au ſoulagement de l'humanité, qui méritent enfin la bienveillance du Gouvernement.

Ceux de nos Confrères qui approchent davantage le Roi, ce Prince ſi chéri de ſes Peuples, & plus encore de ceux qui ont le bonheur de l'environner, ſolliciteront Sa Majeſté en faveur d'une ſcience dont elle aime à s'entretenir ſouvent, & dont Elle parle avec une exactitude qui étonne toujours les gens de l'Art.

Alors on attirera les regards bienfaiſans du Monarque ſur la

Faculté de Médecine, jusqu'à présent un peu abandonnée, tandis que toutes les Académies littéraires sont splendidement logées, richement dotées, & qu'en dernier lieu la Faculté des Arts, qui, en conséquence du *Gratis*, étoit déja pourvue abondamment de pensions pour tous ses Professeurs, vient d'être comblée par le don du plus vaste & du plus magnifique Collége de la Capitale.

On peut donc espérer de voir le prix fondé de manière ou d'autre. On fera des Eloges, & les Médecins de la Faculté seront admis au concours. Chaque siécle fournira au moins deux ou trois Médecins. On propose pour l'année prochaine l'*Eloge de*

Gonthier d'Andernac. Il paroît donc qu'on s'occupe actuellement du ſiécle de François I. Ce ſiécle eſt celui du renouvellement des lettres en France. Il faut célébrer, détailler le plus qu'il eſt poſſible, ce grand événement, en développer les cauſes, en fixer l'état : ſi cette époque fut favorable aux ſciences, elle fut auſſi fort glorieuſe pour la Faculté de Médecine. Outre la grande part qu'elle eut à la découverte & à la traduction des Livres grecs, lors de la fondation du Collége Royal, outre ſes Profeſſeurs en Médecine, elle avoit des Profeſſeurs d'Arabe, de Grec, de Philoſophie, & même d'Eloquence.

Depuis François I juſqu'aux

ſiécles de Louis XIII & de Louis XIV, la Médecine des Grecs bien connue, bien développée, a eu ſes défenſeurs & ſes adhérans. L'Ecole des Arabes s'eſt peu à peu éclipſée, ne ſe défendant plus que dans quelques Univerſités provinciales & étrangères. Cet intervalle de temps fournira beaucoup de grands Médecins.

Succédera le temps de la découverte de la circulation du ſang, & d'un grand nombre d'autres connoiſſances eſſentielles en Anatomie, en Hiſtoire Naturelle, en Chymie........ Pourquoi la Médecine-pratique a-t-elle gagné ſi peu à toutes ces découvertes ? Comment fit-on la ſtupide épreuve de la transfuſion du ſang ? Pourquoi

ſe livra-t-on à tant de ſyſtêmes? Ne crut-on pas, mal-à-propos, que la circulation du ſang expliquoit tout, remédioit à tout, remplaçoit tout, & conſéquemment qu'il falloit abandonner les ventouſes, les ſétons, les cautères, les ſcarifications, les choix des vaiſſeaux dans la ſaignée, &c?

Après ces ſiécles viendra enfin celui-ci; & déja l'on s'indique l'un à l'autre tels & tels Médecins qui feront fort bien un jour la matière d'un bel Eloge. Mais comment rendra-t-on raiſon de mille contrariétés? On trouvera beaucoup plus de lumières en Médecine, la matière médicale augmentée d'un grand nombre de remédes bien éprouvés par le temps & l'expérience,

enrichie de l'ipécacuanha du quinquina, du ſimarouba, des différentes préparations d'antimoine, enfin du mercure bien travaillé, preſque devenu d'un uſage trop commode & trop ſimple, & par-là plus dangereux qu'on ne penſe communément, parce qu'on le donne ſans aſſez de précautions. On s'appercevra facilement qu'il y a beaucoup plus d'aſſûrance & de certitude dans le traitement de toutes les eſpéces de maladies aigues; qu'il y a quelques maladies chroniques mieux caractériſées, mieux connues, guéries radicalement, telles que le ſcorbut, les maladies vénériennes....... & cependant la Médecine devenue beaucoup plus difficile à

faire ! A chaque pas des charlatans ! Le Public plus décidé, plus tranchant, voulant abſolument faire la fortune des Médecins qu'il a choiſis, & ſur le choix deſquels il eſt auſſi peu difficile que peu connoiſſeur !

Voilà le cahos qu'auront à developper ceux qui feront des Eloges dans chaque ſiécle différent, & ce travail deviendra beaucoup plus épineux, ſi on remonte juſqu'aux premiers ſiécles.

Mais je voulois faire une Préface ; je diſſerte, & les diſſertations me déplaiſent. Je finis donc, & dis ſeulement un mot de l'Eloge de DURET.

Je n'ai point ſupprimé le latin qui m'a ſervi d'autorité ; je n'ai fait que le renvoyer au bas des

pages, parce qu'on l'auroit trouvé déplacé dans le courant de l'Ouvrage. Je l'ai conſervé, parce que mon travail eſt deſtiné principalement pour les jeunes Médecins. En comparant le latin avec le françois, ils verront facilement combien il lui eſt ſupérieur. Si je ne me trompe, Duret âvoit un ſtyle preſque ſemblable à celui de Tacite. Je ne me pique pas d'avoir ſçu le rendre. On peut maintenant me juger.

Lès Armes de LOUIS DURET, *que l'on voit au Frontiſpice, ſont d'azur, à trois diamans taillés en lozange d'argent, chatonnés d'or; &, au cœur de l'écu, un ſouci d'or feuillé de ſinople; pour cimier un Lion naiſſant d'or; avec la Deviſe:* Duro, dum Sydera cerno.

Communiqué par *M. B. N. Bertrand*, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris.



ÉLOGE

DE

LOUIS DURET,

ANCIEN DOCTEUR-RÉGENT

de la Faculté de Médecine de Paris;

MEDECIN CELÉBRE

ſous les Regnes

de CHARLES *IX & de* HENRI *III.*

LOUIS DURET nâquit à Baugé-la-Ville l'an 1527. Il étoit le ſecond fils de Jean Duret, Gentilhomme & Seigneur de Montanet en Piémont. Son aîné ſe nommoit *Jean-Claude*, & ſon cadet *Pierre.*

La maiſon de ſon père étant dérangée & chargée de procès, Louis la quitta de bonne heure, & vint à Paris. Sa jeuneſſe ſe paſſa à apprendre les langues ſçavantes dans les meilleures ſources. Il poſſédoit le grec ſi parfaitement, qu'il a ſouvent corrigé & rétabli un grand nombre de paſſages d'Hippocrate, mal entendus des Copiſtes & des Traducteurs. Il parloit latin avec beaucoup de grace & de facilité, mêlant dans ſon ſtyle, ſans affectation & ſans pédanterie, des phraſes entières des Auteurs les plus célébres. L'arabe même ne lui étoit pas inconnu; il liſoit Avicenne dans ſa langue naturelle.

Son ſiécle étoit celui de François I, ſiécle ſouvent comparé à ceux d'Alexandre & d'Auguſte, & qui ne perdoit rien à la comparaiſon. Duret étoit lié intimement avec les Sçavans illuſtres

qui travailloient alors avec tant de ſuccès au renouvellement des lettres.

Ses talens le firent connoître de bonne heure, & lui méritèrent l'honneur diſtingué de former à l'Etat l'homme de ſon temps qui avoit le plus d'eſprit, d'éloquence, & qui étoit le plus eſtimable à tous égards, l'ami de ſon Maître, le chef dn premier Corps de la Magiſtrature en France, & chef dans les temps les plus orageux. Duret avoit été chargé de l'éducation d'Achille de Harlai, mort premier Préſident du Parlement de Paris au temps de la Ligue.

L'emploi d'Inſtituteur étoit alors autrement regardé qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Cette différence étoit l'effet ſans doute d'un Statut de l'Univerſité, duquel on ne s'écartoit jamais. Tout homme de lettres étoit obligé par ſerment d'enſeigner, avant de parvenir

au grade de Maître ou Docteur, dans une des Facultés de l'Université. Ainsi un Cardinal, un Evêque, un Magistrat, un Théologien, un Médecin, un Jurisconsulte, tous avoient enseigné, au moins deux ans, les Humanités ou la Philosophie. Ceux qui s'acquittoient de ce devoir avec honneur acquéroient dès-lors une célébrité qui contribuoit beaucoup à leur avancement, quelque parti qu'ils prissent. Il y avoit encore un usage reçu dans l'Université, & ce n'est plus que dans la Faculté de Droit qu'on en trouve quelques vestiges. Lorsqu'on avoit choisi le genre d'Etude pour lequel on se sentoit le plus d'attrait, on s'attachoit particuliérement à un Docteur-Régent, c'est-à-dire à un Maître qui se chargeoit d'enseigner. Ce Docteur devenoit le Conducteur des Etudes de l'Aspirant; il le présentoit aux Grades; il répondoit

de lui, de sa probité, de ses mœurs; souvent même l'Aspirant demeuroit chez lui. Les petits Colléges servoient de retraite à ces Maîtres & à ces Ecoles particulières; d'autant mieux que l'enceinte de ces Colléges avoit beaucoup de franchises, & que les Maîtres qui se chargeoient de l'enseignement avoient de grands Priviléges.

Duret, s'étant destiné vers l'âge de dix-neuf ans à l'Etude de la Médecine, s'attacha à Jacques Houlier d'Etampes, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. M. de Thou, dans ses *Mémoires*, parle très avantageusement d'Houlier. Il dit que ce Docteur étoit né riche & à son aise; que ne se souciant ni de pratiques, ni de malades, il s'étoit ménagé plus de temps pour l'Etude à laquelle il avoit apporté beaucoup d'application, de jugement & de sagacité. Il ajoûte qu'avec un

grand fonds de connoiſſances ainſi acquiſes, Houlier ſe chargeoit plus volontiers des malades déſeſpérés ou abandonnés par ſes Confreres, trop diſſipés & diſtraits par la multitude de ceux qu'ils viſitoient chaque jour dans une Ville auſſi peuplée que Paris.

Houlier fut le Maître que ſe choiſit prudemment Duret, & dont il prit long-temps les Leçons. Lorſque par la ſuite il devint Profeſſeur au Collége Royal, il crut qu'il étoit utile au bien public & très-avantageux à ſes Diſciples de leur dicter les Leçons qu'il en avoit reçu : mais le ſtyle d'Houlier étant trop ſerré, trop concis, nullement à la portée des Etudians, Duret accompagna le Texte de ſon Maître de ſçavantes Remarques & d'un Commentaire fort ample, où l'on trouve beaucoup d'érudition, une grande connoiſſance des Maladies, & une

ſingulière habileté dans leur traitement.

Elevé le dernier Juin 1552 au grade de Licentié, & le 12 Septembre ſuivant à celui de Docteur dans la Faculté de Médecine de Paris, Duret commença preſqu'auſſi-tôt, à l'exemple d'Houlier ſon Maître, de Fernel, de Sylvius, & de tout ce qu'il y avoit alors de Médecins célébres, à enſeigner la Médecine. La pratique la plus étendue & la plus aſſujetiſſante ne fut jamais pour lui un obſtacle ou un prétexte qui put le diſpenſer d'enſeigner; perſuadé que l'étude aſſidue qu'il étoit forcé de cultiver pour être excellent Profeſſeur, lui étoit auſſi néceſſaire pour être habile Praticien, & l'empêcher de tomber dans l'empiriſme.

On a peine à concevoir comment Duret pouvoit fournir tout à la fois à l'éducation de ſes enfans, qui tous ſont devenus ſçavants & habiles dans les

différentes Profeſſions qu'ils ont embraſſées, au devoir pénible de Profeſſeur du Collége Royal, dont il a rempli la place depuis 1568, qu'il ſuccéda à Jacques Goupyl, juſqu'en 1586 qu'il mourut; & enfin à une pratique ſans bornes, ayant été Médecin ordinaire de Charles IX & de Henri III, & le plus employé de tous ſes Confrères. Mais on ſçait, par ſes Eléves ou par ſes Contemporains, que Duret étoit un de ces génies rares qu'on ne voit paroître que dans l'eſpace de pluſieurs ſiécles. Il paſſoit ſa vie à enſeigner, à écrire, à pratiquer; & ce n'étoit point l'amour de la gloire ou ſon intérêt particulier qui lui ſervoient de motif dans ſes travaux, mais le ſeul bien public. Il n'a fait preſque que ſuivre le plan dreſſé par ſon Maître Houlier, commenter ſes Ouvrages, & aucuns de ſes écrits n'a vu le jour de ſon vivant.

Simon de Malmedy, Médecin de la Faculté de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal, qui le connoiſſoit particuliérement, en faiſant ſon Eloge, aſſure qu'il avoit profeſſé la Médecine pendant vingt-ſept ans: ainſi peu de temps après avoir reçu le Grade de Docteur, & lorſqu'il s'étoit cru un fonds ſuffiſant pour entrer dans cette pénible carrière, Louis Duret avoit commencé à enſeigner, onze ans avant d'être nommé à la place de Profeſſeur Royal. Nous détaillerons bien-tôt la nature des Ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume, & nous prouverons que ſon temps avoit été bien employé. Rarement les Médecins, chargés de l'enſeignement public, s'adonnent beaucoup à la pratique, du moins à une pratique fort étendue; ſoit qu'ils ſoient attirés & retenus dans leur cabinet par la douceur de l'étude; ſoit que véritablement

il ſoit preſqu'impoſſible d'enſeigner & de ſuivre tout à la fois avec exactitude un grand nombre de malades. La pratique de la Médecine exige à chaque heure, à chaque inſtant de la journée, des ſoins actifs, ſuivis, redoublés; rien au monde de plus fatiguant. C'en étoit donc aſſez pour interdire à Duret une étude auſſi vaſte, auſſi compliquée que l'étoit celle à laquelle il s'eſt livré toute ſa vie, ou c'en étoit aſſez pour le détourner de la pratique.

Rien cependant n'eſt plus conſtant que Duret étoit très-employé à la Cour & à la Ville. Médecin ordinaire de Charles IX & de Henri III, il s'occupoit des devoirs de ſa charge. Henri III l'aimoit particuliérement, cherchoit à lui en donner des preuves ſingulières & diſtinguées, & ne s'en ſéparoit pas facilement. Quelques Mémoires particuliers aſſurent même que

Duret aſſiſtoit à tous ſes repas ; ce qui ſans doute l'a fait croire ſon premier Médecin.

Dans ſon *Commentaire ſur le Traité des Maladies d'Houlier*, il paroît qu'il étoit Médecin du Cardinal de Bourbon, du Maréchal de Briſſac, du Maréchal de Treſmes, du Prince de la Roche-ſur-Yon, du Chancelier de l'Hôpital & de ſes enfans. Il cite des Obſervations faites au lit de différens malades, Préſidens de la Chambre des Comptes, Conſeillers au Parlement, Receveurs généraux des Finances, &c.

Il faut convenir que malgré l'étendue de ſes lumières, une vie auſſi active & auſſi laborieuſe, dut beaucoup affoiblir ſon tempérament & avancer ſes jours. Il eſt probable que ce fut par la poitrine ou par quelque maladie de langueur, qu'il termina ſa carrière. Il avoit prévu & même annoncé ſa fin.

Il en vit arriver le moment avec tranquillité. Il dit adieu à sa femme & à ses enfans, leur parla de la bonté & de la miséricorde de l'Être suprême, & rendit l'ame, comme s'il étoit entré dans un sommeil tranquille, l'an 1586, le 22 Janvier, âgé de 59 ans. Il est enterré à S. Nicolas-des-Champs.

De Louis Duret & de Demoiselle Jeanne Rochin sa femme, sont issus trois garçons & une fille, *Jean*, *Louis* & *Claude* Duret; & *Jeanne* Duret mariée à Arnoult de l'Isle, gentilhomme du pays de Cleves, premier Professeur d'Arabe au Collége Royal.

Louis Duret étoit d'une belle figure, parloit avec éloquence, le ton de sa voix étoit celui d'un Orateur. Il avoit une mémoire prodigieuse. Il sçavoit toutes les Œuvres d'Hippocrate par cœur, & ne manquoit jamais de le citer, en rapprochant ses observations

de celle de ce Prince de la Médecine, avec lequel il aimoit à se trouver d'accord. Par-tout il parle de ce grand homme de l'antiquité avec une vénération singulière. C'est toujours l'épithéte de *Summus præceptor*, ou celle de *Dictator*, qu'il lui donne. Il est fort rare qu'il se serve du mot de *Divinus*, que plusieurs Auteurs prodiguent à Hippocrate, & qui sent trop le ridicule du Paganisme qui déïfioit tout. Lorsqu'il cite son maître Houlier, pour lequel il témoigne beaucoup de respect & de reconnoissance, il dit simplement *Magister*, ou *Author noster*.

Un Auteur se peint dans ses Ouvrages; on y discerne le caractère de son cœur & de son esprit. Sans crainte de passer pour enthousiaste, nous osons dire (après avoir lu plusieurs fois & avec attention les Ouvrages de Duret) qu'il étoit vraiment Philosophe, &

Philoſophe chrétien, éloigné de l'incrédulité & de la ſuperſtition. Comme Philoſophe il parloit peu, mais avec réſerve & modération. Jamais il ne lui échape rien contre qui que ce ſoit, rien qui ſente l'humeur ou la ſatyre. Il vouloit toujours aller au bien; il n'étoit point fâché de rencontrer parmi les Médecins différence ou même contradiction d'avis & d'opinions. La vérité ſouvent y gagne; mais il étoit déteſtable, ſelon lui, qu'il n'y eut pas toujours même accord de volonté. Son mot favori, (& ſouvent un mot peint ou décele celui qui le dit) étoit *Bona eſt inter Medicos opinionum diſſenſio, peſſima voluntatum*, (p. 203, in Coac. Hipp.)

Comme Philoſophe Chrétien, il ne reconnoît dans la Nature que l'action de Dieu: *Natura ipſa Dei vis eſt*. En parlant de l'année climacterique, à laquelle il eſt bien éloigné d'ajoûter la

moindre croyance, il aſſure que tout Chrétien eſt fortement perſuadé que Dieu l'a créé pour le ſervir tant qu'il le juge à propos, & que c'eſt lui qui a donné du ſentiment & de l'ame à la Nature autant qu'elle en a beſoin pour remplir toute juſtice & tout devoir. [a]

Quoique l'Aſtrologie fut fort accréditée du temps de Duret, partout il fronde les calculs des Aſtrologues, & prouve fort bien qu'ils ſont contraires à la puiſſance de Dieu, à ſa parole & à la foi des Chrétiens.

Il ne croit point enfin que les Médecins puiſſent ſe diſpenſer d'annoncer la mort à leurs malades, pour peu qu'ils en ſoient menacés, même dans l'éloignement [b].

---

[a] *Eſt enim pia & vera perſuaſio Chriſtianorum, omnes homines eò conditos eſſe à Deo, ut pro ſe quiſquè authori ſuo tandiù inſerviant, quoad ipſi viſum eſt, & quantùm naturæ vivacitatis conceſſit ad obeunda juſtitiæ & pietatis officia.....*

[b] *Prudentis eſt Medici non ſolùm funeſtos*

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur la perſonne de Louis Duret, afin de parler de ſes Ouvrages, & de ſa maniere de pratiquer la Médecine dans les maladies aigues & dans les maladies chroniques, article intéreſſant pour le public & les Médecins auxquels il eſt deſtiné.........

exitus prævidere morborum; ſed ipſam quoque mortem iis indicare qui proximè abſunt à fine. Ac non id quidem cùm animam deſperati agunt; id enim faciunt idiotæ; ſed cum in ſpe vivitur longioris vitæ aut etiam adhuc retinendæ ſalutis.

Le 9 Mars 1707 parut une Ordonnance de M. le Cardinal de Noailles, qui engageoit les Médecins de ſe conformer aux Decrets des Conciles de l'Egliſe, notament à celui de Latran, ſous le Pape Honoré III, à un Concile tenu à Paris en 1429, & pluſieurs autres Conciles Provinciaux, qui tous enjoignent aux Médecins d'avertir leurs Malades du danger de leurs maladies, & de penſer à leur conſcience.........

Le 16 du mois de Février 1712 M. le Cardinal crut devoir renouveller ſon Ordonnance, & elle fut confirmée, le 8 Mars même année, par une Déclaration du Roi Louis XIV, regiſtrée au Parlement ſur les concluſions du Procureur Général le 7 Avril ſuivant. Ainſi, le Sacerdoce & l'Empire concourent également à faire aux Médecins une loi à laquelle ils doivent obéir.

NOTICE

DES OUVRAGES

DE LOUIS DURET.

NOUS ne connoiſſons que trois Ouvrages ſortis de la plume de Louis Duret, & donnés au Public après ſa mort ; le *Commentaire ſur les Coaques d'Hippocrate*, mis au jour par ſon fils Jean Duret ; un autre *ſur le Traité des Maladies d'Houlier*, donné au Public par René Chartier, l'infatigable Editeur d'Hippocrate & de Galien, à la fin duquel on trouve l'eſprit de Duret ſous le titre de *Theoremes* ; & un troiſième Ouvrage imprimé par les ſoins de Pierre Girardet, Médecin de la Faculté de Paris: dans ce dernier Ouvrage on trouve une traduction du livre

d'Hippocrate ſur la Purgation, trois Livres de la Diéte ou du Régime de vivre dans les Maladies aigues, auxquels Duret a ajouté une traduction & une explication du ſecond Livre des Epidémies d'Hippocrate première conſtitution. Outre ces Ouvrages Duret avoit fait un Commentaire ſur les ſix premières Sections des Aphoriſmes d'Hippocrate, & il avoit dicté un Traité des Maladies des Femmes; mais ils ſe trouvent perdus.

Celui de tous ces Ouvrages qui a fait le plus d'honneur à M. Duret, & qu'on a réimprimé au moins juſqu'à ſix fois, eſt ſon *Commentaire ſur les Coaques d'Hippocrate.* Tout le monde ſçait que ce Livre, donné par les Diſciples d'Hippocrate après ſa mort & d'après ſes obſervations faites dans l'île de Cos ſa patrie, eſt un Recueil immenſe de pronoſtics tirés ſur toutes les

Maladies, leurs ſymptômes, leurs accidens [c].

Houlier avoit dicté à ſes Ecoliers une traduction de ce Livre, & leur en avoit fait ſentir l'importance. Duret, ſon diſciple, avoit été occupé trente ans de ſa vie à faire le Commentaire que nous avons de lui ſur ce même Livre des Coaques. Droet, célébre Médecin de Paris, Auteur d'un excellent *Traité des Fiévres*, & Contemporain de Duret, écrivoit à ſon fils Jean Duret, vers l'an 1588. « Perſonne ne » ſçait mieux que moi, avec quel reſ- » pect votre Père parloit de Houlier, & » le cas que celui-ci faiſoit de votre » Père. L'ayant un jour rencontré, il » l'arrêta & lui dit : Et vous, mon cher

[c] *Fuit illud conſilium, Hippocratis vel potiùs Diſcipulorum ejus, qui præceptoris divitias atque ornamenta quamplurima poſuerunt in hoc ampliſſimo & auguſtiſſimo Medicinæ theatro....* Voyez la premiere page des Coaques.

» Duret, vous travaillez donc auſſi ſur
» ces épineuſes Coaques. Je ſuis vos
» traces, lui répondit Duret : conti-
» nuez, mon ami, continuez ; vous
» avez pris une meilleure route ; ſui-
» vez-là, repartit Houlier » [d].

En effet, nous avons les *Prænotions d'Houlier*, imprimées & commentées par un de ſes Ecoliers (Jacot de Vendœuvre-au-Maine) & quelque mérite qu'ait ce livre, il eſt infiniment au-deſſous de celui de Duret. Ce dernier, dans une matière déja fort obſcure par elle-même, a mis beaucoup plus d'ordre & de netteté. Il range la totalité des Obſervations d'Hippocrate en trois

---

[d] *Sat ſcio quàm honorificè ſæpiùs parens tuus mentionem de ſpectatiſſimo Hollerio fecerit & quam de illo Hollerius opinionem ſuſceperit. Factus eſt aliquandò Hollerius obviam tuo parenti cum è Scholâ domum repeteret & tu, mi Durete, inquit ille, ſalebroſas prænotiones Coacas habes in manibus; ſequor veſtigia tua, reſpondit. At ille, tu meliorem viam es ingreſſus, eam perſequere.*
Voyez la Préface des Coaques, *in-fol.*

Livres. Le premier parle des pronoſtics tirés des fiévres en général ; le ſecond des pronoſtics des maladies particulières à chaque partie du corps ; & le troiſième des pronoſtics tirés des accidens ou ſymptômes communs à toutes les maladies ; & il eſt terminé par une ſuite d'obſervations admirables ſur les excrémens, c'eſt-à-dire le vomiſſement, les ſueurs, les urines, les déjections du ventre [e].

Houlier avertiſſoit des fautes fréquentes qui ſe trouvoient dans les Coaques par l'inattention des Copiſtes. Duret s'eſt donné la peine de les corriger ; & peut-être étoit-il le ſeul qui put les corriger utilement. Il rétablit

[e] *Finis erit laborum meorum, quos in examine prognoſeωn Coacarum exegi, poſtquàm abſolvero quatuor quæ ſuperſunt diſputationes de morborum omnium, quorum hiſtoriæ ſunt in hoc libro, communibus excrementis. Communia ſunt vomitus, ſudores, urinæ, dejectiones.*

les passages en entier, & sa mémoire prodigieuse, jointe à la grande connoissance qu'il avoit de la Doctrine d'Hippocrate, lui servoit à ce travail [f].

Dans un autre endroit il dit : Les Coaques m'ayant paru défectueuses dans ce passage, je l'ai corrigé tout entier d'après les pronostics, qui seuls pouvoient me guider dans mon travail [g]. Ailleurs, d'après les Aphorismes, il prouve ce qu'Hippocrate avoit voulu dire, & que ne disoient pas ses Disciples ou ses Copistes. Enfin dans les explications détaillées de Duret, on rencontre par-tout un homme pénétré de la grandeur & de la beauté de son sujet [h].

[f] *Equidem, numquàm fastidiosè judicavi de verbis & stilo prognoseωn in hoc libro scriptorum, sed religiosè correxi, duce authore, quidquid non esset consentaneum suæ majestati.*

[g] *Scripsi hanc prognosim è prognostico, nam Coaca visa est mihi mendosa & imperfecta, cujus correctio & perfectio hinc repetenda erat.*

[h] *Hæ sunt deliciæ Hippocraticæ* (pag. 484)

Nous aimerions à ſuivre pas à pas ce célébre Commentateur, & montrer de quelle utilité il eſt à un Médecin de méditer avec Hippocrate & avec Duret ſur les Maladies, leurs ſignes diagnoſtics & prognoſtics, leurs ſymptômes, ce qu'ils annoncent, les différences preſqu'infinies qui ſe rencontrent dans les différens malades, différences occaſionnées par le bouleverſement des ſaiſons, par les températmens, les mœurs, les remédes employés mal-à-propos, le mauvais régime, &c. Nous prouverions avec quelle ſuite d'obſervations raiſonnées Hippocrate & ſon diſciple Duret établiſſent une Doctrine toute fondée en principes sûrs, clairs & précis ſur la marche conſtante

quarum epulis ſoli fruuntur & ſaturantur quibus diſcendi ſtudium eſt ab uno Hippocrate maluntque ex ejus præceptis inſtitutiſque tamquàm ex fonte uberrimo Medicinam haurire, quàm rivulos conſectari.

des maladies de chaque âge, de chaque tempérament, de chaque ſexe & de chaque ſaiſon, ſur le friſſon des fiévres, ſa nature, ſa longueur, les accidens qui l'accompagnent, tels que douleur de tête, ſueur, délire, convulſions, peau ſéche, ardente, vue fixe, langue noire ou chargée, ſillonée, épaiſſe; &c. mais ce travail nous méneroit trop loin. Nous nous contentons d'avancer, & cela doit ſuffire pour montrer l'utilité & l'importance du Commentaire de Duret ſur les Coaques, que Frédéric Hoffman, célébre Profeſſeur, conſeilloit à ſes Diſciples la lecture de cet Ouvrage, & que le grand Boerhaave ne paſſoit jamais un jour ſans en lire quelque article.

Le ſecond Ouvrage de Louis Duret eſt le Commentaire qu'il a fait ſur le *Traité des Maladies*, donné par Jacques Houlier

Houlier son Maître. On trouve à la tête du Livre une Préface de René Chartier, qui en est l'Editeur, dans laquelle il ne craint point d'avancer que tout ce qui a été dit ou écrit de bon en Médecine depuis la mort de Louis Duret, vient entièrement de lui [i].

[i] *Quos docuerat discipulos, eorum quidam corniculâ horatianâ audaciores, præceptoris sui dictata documenta sibi propria adoptarunt, suisquè permixta voluminibus typis mandarunt. Multa sanè scripta anatomica, aitiologica, prognostica, therapeutica, multa in coacas prænotiones, in aphorismos, cœterasque sacras Hippocratis tabulas hodiè perleguntur, è quibus novis operibus si doctissimos clarissimi Dureti vernaculos fœtus sustuleris, ea medius-fidius suis coloribus spoliata risum movebunt. Sed (quod ingratum ac deterrimum est) grates nullas authori præceptorique rependunt, accepti tanti beneficii immemores.* Il fait peu après l'éloge du travail de Duret. *Cùm autem ad nos quædam doctissima clarissimi Archiatri lectionum folia pervenissent, quæ in Holleriana praxeos librum de morbis internis corporis humani insignitum titulo annotata & enarrata fuerunt, luce & doctissimorum oculis digna & Philiatris utilia & ægrotantibus saluberrima, nos altâ mente contemplati, ea tum cæcis oblivionis tenebris liberanda, neque exoticis furibus relinquenda, neque ingratorum abditis thesauris permittenda esse duximus.*

On peut regarder le Commentaire ſur les Maladies d'Houlier, comme un fort bon traité de Pathologie. Rien n'eſt omis de ce qui caractériſe une maladie, ſes cauſes, ſes différences, ſes ſymptômes, ſes variations, ſes indications curatoires, indications qui changent, & qui parconſéquent doivent faire changer le traitement [k]. Il commence par les maladies de la tête, viennent enſuite les maladies de la poitrine, celles du bas ventre, les maladies des femmes, &c.

Après ce Traité ſuivent des eſpéces de maximes ou ſentences ſemblables aux aphoriſmes d'Hippocrate, modelées ſur eux : on peut regarder ces phraſes comme l'eſprit de Duret, ou l'extrait de ce qu'il a fait & obſervé. Elles ſont courtes, mais diſent beaucoup

[k] *Quot ſunt morborum ideæ, tot ſunt remediorum genera.* Dureti Theoremata.

en peu de mots. Quand nous n'aurions que cet Ecrit de Duret, il suffiroit pour donner la plus grande idée de ce Médecin, quoique cet Ouvrage contienne à peine trois feuilles *in-folio*.

Le troisiéme Ouvrage du célébre Duret, sans être aussi volumineux que les deux premiers, n'est pas moins utile. Il contient trois Traités d'Hippocrate, traduits & commentés. Dans le premier il est question de l'usage des purgatifs; comment il faut les placer; quelles sont les humeurs disposées à la purgation; quelles sont celles qu'il ne faut pas encore soumettre à l'action des purgatifs. Il parle des signes qui annoncent les maladies; elles sont rangées sous quatre classes principales, maladies naturelles, suites du tempérament; maladies propres au pays habité, ou endemiques; maladies éparses çà

& là, ou ſporadiques ; enfin, maladies épidémiques ou populaires, c'eſt-à-dire, dont la cauſe eſt commune, & qui épargnent peu de perſonnes.

Dans les explications que Duret donne ſur la purgation procurée par le Médecin, en ſuivant les routes que la Nature lui indique, il apprend à connoître la qualité des humeurs dégénérées, afin de reſpecter celles qui ne le ſont pas & qui appartiennent à la Nature, humeurs qu'il ſeroit dangereux de mettre en mouvement. Pour connoître les humeurs dégénérées & vicieuſes, il faut ſçavoir diſcerner l'état ordinaire du malade, l'état de ſes fonctions, & des ſecrétions dépuratoires ou excrémenticielles.

Le ſecond Traité parle du régime de vivre dans les maladies aigues. Duret obſerve à ce ſujet qu'il y a deux eſpéces de diéte ; l'une qui choiſit les

alimens & les rend médicamenteux, suivant la disposition du sujet ; l'autre qui est très-austère, & qui ne consiste qu'à vivre de tisanne ou d'eau miellée, régime ordinaire & destiné aux maladies aigues.

Enfin ce Recueil de Duret est terminé par l'explication de la première Section du second Livre des Epidémies, & roule sur les maladies propres à chaque saison, leurs causes, leur nature, leurs symptômes, leurs mouvemens ; & c'est le troisième Traité d'Hippocrate, commenté par Duret, & publié par Girardet.



EXPOSITION

DE LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE DE LOUIS DURET,

tant dans les Maladies aigues, que dans les Maladies chroniques.

C'EST d'après une lecture attentive de toutes ces différentes explications ou commentaires sur le texte d'Hippocrate, qu'on peut connoître le plan raisonné de pratique que s'étoit formé Louis Duret.

Par-tout il est observateur de la Nature, méditant sur les causes, sur les indications, sur la marche des maladies. Il est Praticien instruit, éclairé par l'anatomie, guidé par le raisonnement, nourri & meuri, pour ainsi dire, par l'expérience [1]. Un Médecin, selon

[1] *Naturæ convenientèr omnia molientis imitatorem se, observatorem & adjutorem fidelissimum*

lui, qui veut paſſer pour habile & l'être en effet, doit s'occuper uniquement à imiter la Nature, à l'obſerver, à l'aider dans ſes mouvemens, parce qu'elle eſt toujours réglée dans ſes opérations. Mais afin qu'il ne ſe laiſſe pas tromper ſur de belles apparences, il lui eſt toujours néceſſaire d'avoir beaucoup de jugement & d'expérience, afin de ſaiſir avec juſteſſe & à propos le moment favorable d'agir.

Ailleurs, il enſeigne une doctrine bien éloignée de l'empiriſme, dont quelques eſprits ſuperficiels & dangereux voudroient accuſer les plus grands hommes de l'antiquité, ſans doute pour ſe diſculper de leur attachement à la

præſtare is debet qui artis magiſter præſtantiſſimus dici & eſſe velit. Sed ne decipiatur ſpecie recti, contràque & benè & convenienter cuique medendi occaſionem arripiamus, judicium & experientiam adhibere oportet. pag. 27.--De humoribus purgandis, Editore Girardeto.

même secte, qui exige moins de travail, moins d'étude, moins de connoissances [m].

Ajoutons à ces principes de conduite une maxime pleine de bonne philosophie, & qui caractérise la droiture de son cœur & le respect qu'il avoit pour sa profession. Après l'espéce de sentence, dont Duret étoit l'Auteur, que la différence d'avis pouvoit être bonne parmi les Médecins, mais que la discorde étoit toujours dangereuse, il ajoute : Mais ce qui est le plus essentiel pour un malade, & qui doit mettre le comble à ses desirs, c'est de trouver

[m] *Ut perficiatur curatio, diagnosi & prognosi opus est. Diagnosis nos deducit in cognitionem morbi & partis affectæ. Prognosis nobis indicat vincere-ne an vinci morbus possit & diagnosi adjuncta insinuat quæ & quando adversùs morbum usurpanda sint remedia. Ad diagnosim confert humani corporis cognitio quæ ex anatomicorum libris comparari potest, si diligenter authores cum ipso corpore tanquàm testes cum reo conferas.* Préface du traité des Maladies de Jacques Houlier.

dans ceux qui le conduisent union d'avis & de volontés. Cette union se rencontrera toujours dans ceux qui auront beaucoup & long-temps médité sur Hippocrate, & qui seront bien pénétrés de la sagesse de ses vues. Suivons ce grand homme pas à pas, épiant la Nature, lui dérobant son secret : tout ce qui arrive, dit-il, dans les maladies par l'action de la Nature & par ses développemens, doit servir aux Médecins de leçon & de régle pour faire de même. Cette vérité, qui est d'ailleurs incontestable, est vraie, sur-tout dans l'hémorragie qui survient directement à la partie malade. Cette hémorragie est salutaire, il faut l'imiter; au lieu que celle qui se fait en sens contraire est mauvaise, & nous ne devons ni l'imiter ni l'attendre [n]. Un

[n] *Sed præstantissima rerumque omnium ab ægroto expetendarum præcipua par studiorum & volunta-*

Médecin doit regarder ces principes établis avec le même respect qu'un Juge doit regarder les loix, ne s'en jamais écarter [o]. Connoissez la maladie avant de la traiter, son essence, ses causes, ses symptômes, ses périodes, ses accès [p]. Tout Médecin qui ne sçait pas se conduire avec prudence dans une maladie aigue, qui ignore la marche des crises, qui ne sçait ni les attendre ni les prévoir, ni même les indiquer & les montrer au doigt,

tum consensio quæ lucet splendetque in Medicis potissimùm qui sapientiæ Hippocraticæ studium diù multumquè coluerunt...... Omnia quæ convenientèr naturâ duce suscipiuntur & perficiuntur artificium præbent Medico ad imitationem ipsius naturæ comparandam. Quod si verum est ut certè omninò est, planè efficitur, ut si hæmorragia κατ' ἐξοχὴν *hoc nomine in bonis ducatur, contraria quæ fit è diverso in vitio sit illiusquè non imitatores esse debemus.*

[o] *Similitudines etiàm eruditis imponunt*, aïebat Hippocrates; *ut legibus non exemplis utendùm est, sic & medendum*, dixit Duretus.

[p] *Accurata morbi cognitio à quâ dependet curatio est in essentiâ (morbi) causis, simptomatis, periodis, paroxysmis.*

courra plus d'une fois en sa vie le risque d'être blâmé, disons déshonoré [q].

Nous ne nous laisserons pas entraîner davantage au plaisir de copier tant de belles maximes : celles-ci doivent suffire pour établir la méthode de Duret dans les maladies aigues & chroniques ; connoître bien l'œconomie animale, ses fonctions, afin, si elles se dérangent, de les rétablir suivant les loix invariables de la nature, qui prend la voie la plus simple & la plus courte pour dompter la maladie.

Citons quelques exemples qui servent de preuve, que jamais Duret ne

[q] *Officium est Medici tanquam è speculâ prævidere futuras morborum successiones & metastases.* 80 Theorem.

Magna est spectatio historiæ criticæ in morbis acutis, quam si neque Medicus prævidere, neque prævisam quasi digito indicare possit, vix suam vitam sine vituperatione ducere posse videatur. 81 Theorem.

s'écarte de ces principes, que jamais il n'agit au hasard.

Le Prince de la Roche-sur-Yon a une douleur de tête opiniâtre, que rien ne calme; Duret est appellé; il ordonne au Chirurgien de saigner le malade à l'artere temporale [r].

Une autre personne de qualité est malade depuis long-temps d'une grande douleur de tête, toutes les espéces de remédes ont été employés sans succès. Duret, guidé par une maxime de son maître, qui porte que le fer guérit ce que ne guérissent pas les remédes ordinaires, fit trépaner le malade, & le guérit sur le champ [s].

[r] *Nobis authoribus Ambrosius* Paré, *Chirurgus Regius arteriam secuit temporalem in cephalæâ nobilissimo Principi* de la Roche-sur-Yon [De morbis intern. pag. 11].

[s] *Vir quidam nobilis cum annum in summâ doloris Capitis acerbitate egisset, me tandem ad se vocavit ut sibi opem ferrem; ibi cum diffuso per totum caput*

Un jeune homme à douze ans fait une chute qui déprime l'os du crâne. Le jeune homme grandit, & à dix-huit il est attaqué d'épilepsie.

Sur le récit de ce qui a précédé, Duret juge que l'application du trépan est nécessaire, l'os enfoncé gêne le cerveau, le comprime, occasionne les mouvemens épileptiques ; le malade guérit, en soulageant directement la partie malade [t].

dolore certò dignoscere non possem in quonam loco stabularetur humor morbificus, eraso capillitio, toti Capiti cataplasma curavi admovendum, ubi magis desiccatum apparuit........ facilè deprehendi in eâ capitis parte latitare causam dolorificam..... tum terebrâ caput perforari præcepi, sed postquàm ad diploem perventum est, (excisâ scilicet superiore cranii laminâ) magna statim humoris coloris atque consistentiæ mellis copia foras erupit, dolor quievit & per Dei misericordiam homo sanatus fuit.

[t] *Cum adolescenti cuidam annorum* 12, *ex casu, os calvariæ collapsum atque depressum, per incuriam restitutum non fuisset, indèque cerebrum incremento prohiberetur, quia os ipsum quod vitium conceperat, non poterat augeri, ut amplioris cerebri capax fieret, anno ætatis* 18, *Epilepsiâ labo-*

Duret n'ignoroit pas que cette régle, toute fondée qu'elle étoit en principes, avoit quelquefois son exception ; il sçavoit qu'il est des maladies sympatiques dont le foyer est fort éloigné de la partie souffrante [v].

Il n'ignoroit pas qu'il faut varier la méthode de guérir, lorsque les indications varient, & varier dans la même maladie. Nous avons été frappés d'une observation singulière de l'Auteur dans l'apoplexie [x]. Si l'apoplexie est accompagnée de *sterteur*, c'est-à-dire de difficulté de respirer & assoupissement

ravit ob cerebri oppressionem : sed curationem recepit per ossis depressi terebrationem. Sic enim est sublata cerebri oppressio.

[v] *In quâ parte gravitas sentitur, indè sanguis mittendus ; quia enim nunquam fit gravitas in parte per Sympathiam, id circò detrahi non revocari debet.* 6 Theorem. thérapeutiq.

[x] *Si cum stertore invadit apoplexia, excitandus æger ; si absque stertore somnus è contra conciliandus, procurandus.*

léthargique, il faut réveiller le malade, ne lui pas laiſſer un moment de repos, ſinon il faut, ſans difficulté, lui procurer du ſommeil : l'une vient d'un ſang allumé, rareſié, qu'il faut calmer; l'autre d'un ſang épais & qui preſſe ſur le cerveau & ſur le cervelet : il faut ſecouer le malade.

Une grande diſpute s'étoit élevé du temps de Duret, ſur la queſtion de ſçavoir ſi, dans la pleuréſie, il falloit ſaigner du côté malade, ou du côté oppoſé ? Duret fut pour ſaigner du côté malade, *è directo*. Il faut le ſuivre dans tout le chapitre de la pleuréſie, maladie aigue des plus fréquentes, des plus vives & des plus fâcheuſes. Il obſerve d'abord qu'elle eſt plus ordinaire, lorſqu'à un hyver chaud & pluvieux, accompagné de vents du midi, ſuccéde un printems froid & ſec avec des vents du nord, parce qu'alors les

humeurs qui ſont en regorgement, ſe ſuppriment tout à coup avec la tranſpiration. La ſaignée lui paroît plus néceſſaire dans les pays expoſés au vent du nord, tels que Paris. Les corps y ſont plus fermes & plus pleins; ce qui n'arrive pas dans les pays ſitués au midi, où la ſaignée convient beaucoup moins, par exemple, à Narbonne, à Rouen, &c [y]. Quoique favorable à la ſaignée directe du côté malade, il convient que lorſque la plénitude eſt grande, il faut ſaigner du côté oppoſé [z]. Lorſque le pleurétique crache facilement, abondamment, des crachats

[y] *Cùm fuerit hyems auſtrina multumquè pluvioſa, quam excipit ver aquilonium, ſiccum & frigidum per ſuppreſſionem excrementi quod in peculiari cujuſque naturâ redundare conſuevit...... Mittendus ſanguis locis perflatis aquiloniis, ut Lutetiæ, undè corpora ſunt ſolida & ſucci plena; ſecùs ſi perfletur regio ventis auſtrinis ut Gallia Narbonenſis, Rothomagus.*

[z] *Ejuſdem lateris ſemper non oppoſiti, niſi cum ſumma adſit plethora.*

bien cuits, la ſaignée eſt dangereuſe. Le malade ſe guérit tout ſeul, & ſans être obligé de recourir à des remédes plus actifs. Si au contraire, l'expectoration étant facile & abondante, on ſaigne le malade, c'eſt le conduire au tombeau [a].

Tout le monde ſçait la grande maxime d'Hippocrate, & c'étoit principalement de la fauſſe pleuréſie qu'il vouloit parler, lorſqu'il diſoit : Dans les maladies aigues il faut purger rarement; mais ſi la purgation eſt bonne, il faut la faire au commencement, parce que c'eſt alors qu'il y a regorgement. Duret aſſure qu'alors Hippocrate donnoit l'ellébore & d'autres émétiques violens ; & il les donnoit

[a] *Æger per ſe pleuritide defungitur abſque majoribus remediis...... pleuritis ſuâ ſponte curabitur. Si verò in tali anacatharſi (facili expectoratione) ſanguinem detrahas, pleuriticum ad exitum præcipitabis.* (pag. 175.)

par choix, car il connoiſſoit beaucoup d'autres remédes plus doux [b].

Quelques Auteurs penſent que le reméde que donna à Alexandre, malade d'une pleuréſie, Philippe ſon Médecin, étoit de l'ellébore. Auſſi l'hiſtoire dit que la rumeur fut fort grande. Les fauſſes délations, les lettres anonymes, ne manquerent pas. Le reméde néanmoins fut pris, & le Prince guérit.

De nos jours on a vu quelques Médecins peu inſtruits, prétendre faire de cette régle particulière une régle générale, & donner l'émétique dans toutes les pleuréſies, & même dans les fluxions de poitrine; mais, ce qui eſt le comble de l'ignorance, ils en parloient

[b] *In morbis acutis rarò purgandum, ſi verò purgandum eſt id per initia faciendum, quia tunc temporis materia turget....... Veratrum nigrum & peplium commendat Hippocrates, non ignorantiâ aliorum medicamentorum ſed per delectum.*

comme d'une découverte. On voit qu'Hippocrate & Duret avoient obſervé que dans les pleuréſies pituiteuſes, un mochlique donné à propos & dans le commencement, les guériſſoit.

Dans l'eſquinancie, maladie des plus aigues, Duret ſaigne du pied s'il y a pléthore, ſinon du bras, & enſuite de la ranule directement. Il applique ſouvent, & ſur-tout dans l'eſquinancie, toujours guidé par le même principe, des ſang-ſues, des ventouſes ſcarifiées, ainſi que dans l'ophtalmie : dans cette dernière maladie, aux ſang-ſues & aux ventouſes, il ajoute la ſaignée de l'artère temporale, & enfin le cautère & le ſéton, mais avec une précaution ſage & induſtrieuſe [c].

Finiſſons ces exemples par une cure

[c] *Transfigenda cutis cervicis in longum* κατ' ἴξιν *potius quam in tranſverſum quod tamen factitant omnes Chirurgi.*

admirable de la fille du Chancelier de l'Hôpital. J'ai vû, dit Duret, la fille de M. le Chancelier de l'Hôpital, devenir tout-à-coup aveugle après une chute. Je lui fis appliquer une ventouse derrière la tête, & sur le champ elle recouvra la vûe [d].

Duret ne connoissoit pas la circulation du sang, & il n'est pas possible de s'en appercevoir dans ses Ouvrages ni dans sa pratique. Il parle de la dérivation & de la revulsion, question bien embrouillée de nos jours, avec une netteté, une facilité qui démontrent un homme consommé dans la théorie, dans l'observation & dans la pratique [e].

[d] *Repente quondam excæcata est filia illustrissimi Cancellarii* de l'Hôpital *ex casu; sed subitò visum recuperavit simul atque jussimus admoveri cucurbitulam ejus occipiti.*

[e] *Derivatio est aversio humoris fluentis ut in cynanche incipiente si brachii vena....... consistente autem, vena quæ est sub linguâ.*

Revulsio humoris quo non expedit ad loca & per

C'eſt avec peine que nous nous bornons, & que nous ne copions pas cet endroit en entier : mais il faut paſſer à l'article des maladies chroniques, dans leſquelles il avoit même principe de conduite. Nous nous contenterons, pour exemple, de la phtiſie, de l'aſthme, des hémorrhoïdes & de l'hydropiſie.

La plus grande partie des maladies chroniques viennent de maladies aigues, négligées ou abandonnées à de mauvais Médecins & à des charlatans.

Rien de plus exact, de plus méthodique, de plus ſçavant, que tout ce

---

loca legi naturæ incommoda fluentis, hoc eſt in contrarium. Averſio ut ad hæmorragiam ſymptomaticam immoderatam cucurbitulæ hyppocondriis affixa, menſtruis ſuprà modum fluentibus ad mammas........, revellimus ex inferioribus ad ſuperiora, ex ſuperioribus ad inferiora, &c...... Niſi affectio ſit diuturna tunc enim derivatione opus κατ' ἴξιν non revulſione ex oppoſito. (Pag. 31 & 32 de Humoribus purgandis).

qui est dit de la phtisie dans Duret: nous abrégeons & nous venons à la cure.

La phtisie est presque toujours accompagnée d'ulcère au poulmon, & cet ulcère n'est jamais sans inflammation : c'est à elle qu'il faut attribuer la fiévre hectique qui est continue, & par simple communication, & parce que la cause morbifique gagne de plus en plus.

Toute l'indication consiste à guérir l'ulcère en le détergeant & en le cicatrisant. Ajoutez à cette indication curatoire celle de tarir la source de la cause morbifique.

On satisfait à la première indication, en fournissant un suc doux & nourrissant tout à la fois.

En préservant la partie, c'est-à-dire le poulmon, contre de nouveaux maux, en la tenant dans le plus grand repos possible.

La décoction de fœnugrec bien lavé & cuit, avec addition de sucre rosat, est un bon reméde.

Avicenne raconte, & d'après lui Arculanus, qu'un phtisique désespéré, avoit entièrement guéri par l'usage du lait & du sucre rosat.....

Le lait d'ânesse renouvelle le sang; il est très-convenable;... mais il faut convenir que les remédes destinés à guérir l'espéce d'ulcère dont il s'agit, ne peuvent arriver jusqu'à la partie malade, sans avoir beaucoup perdu de leurs vertus.

Pour détourner & tarir, pour ainsi dire, la cause du catharre mordant qui tombe sur le poulmon, il ne faut point craindre de saigner.

Autant la saignée est contraire dans la phtisie confirmée, autant elle est avantageuse dans celle qui commence; il y a toujours dans cette cruelle

maladie, une diſpoſition prochaine à l'inflammation : la ſaignée y eſt très-convenable, ainſi que toute abſtinence de vin. Il ne faut jamais purger le malade que fort doucement ; & ſi toute cette méthode ne procure aucun ſoulagement, on mettra un cautère à chaque bras. Ainſi la pratique d'appliquer des cautères dans la phtiſie, qu'on voudroit faire paſſer aujourd'hui pour nouvelle, étoit la pratique de Duret.

Il y a encore une troiſiéme indication à remplir dans le traitement de la phtiſie, c'eſt de calmer les accidens, choſe difficile : le lait eſt tout ce que nous ſçavons de meilleur en pareil cas, parce que c'eſt déja un ſang tout préparé. Si cependant il ne pouvoit réuſſir, il faudroit avoir recours à l'uſage des farineux [f].

[f] *Ulcus pulmonis nunquàm ſine inflammatione exiſtit quæ in corde febrem accendit hecticam in-*

Dans

Dans le traitement de l'aſthme, le point eſſentiel eſt de raffermir les poulmons devenus trop lâches & trop ramollis, ſur-tout après avoir entièrement évacué la matière gluante & viſqueuſe qui les embarraſſe, & avoir tari la ſource qui entretient cette humeur qui forme la maladie.

Hippocrate conſeilloit l'uſage du ſouphre, du miel, de l'oxymel ſcillitique. Duret propoſe volontiers en pareil cas, d'appliquer un cautère dans le milieu de la poitrine, pour faciliter la reſpiration toujours interceptée dans l'accès de l'aſthme, ou bien il veut qu'on en mette un à chaque bras, afin de prévenir les retours périodiques de cette maladie.

termiſſionis expertem, tum per ſimplicem communicationem, tum per propagationem cauſæ morbificæ.
Indicatio curatoria in eo conſiſtit. Ulcus ſaneſcat per deterſionem & incarnationem...... arceatur cauſæ morbificæ generatio.
Prima perficitur bonitate ſucci alibilis, integri-

Il paroît que la décoction de guaïac étoit alors fort à la mode, & Duret la condamne avec raison........ g.

---

tate partis & quiete, decocto fœnugreci sæpiùs loti saccaro rosato concocti....... Narrat Avicenna & ex eo Arculanus, vidisse se hominem qui usu saccari rosati cum lacte curationem desperatam recepit....... lac asininum renovat sanguinem....... sed non diffitendum quod remedia ulceribus dicata non possunt viribus integris ad partem affectam pervenire.

Secundò prohibetur Catharii ferini prolapsus venæ sectione, in incipiente prodest, nocet in confirmatâ. Adest ad inflammationem propensio, quod mirè sanat venæ sectio & vini abstinentia. Blandè purgetur æger; si nihil profeceris, utrique brachio pyrotica escharotica admoveantur.

Tertia indicatio, symptomatum mitigatio, res ardua. Usus lactis præscribatur quod sit sanguis bis coctus. Si quid tamen impediat usum lactis, frumentacea suppleantur.

g *In curatione asthmatis caput est ut pulmones molliores laxioresque resiccentur & per resiccationem confirmentur, postquàm materia glutinosa vacuata est, exhaustusque fons generationis humoris morbifici...... Hippocrates præscribit sulphur vivum, melicratum, oxymel scilliticum......... Duretus suadet cauterium in medio pectore ad libertatem spiritûs quam tollit asthmatis paroxysmus, vel in utroque brachio ad præcautionem asthmatis periodici.*

Sinè delectu & inconsideratè in asthmate & in aliis pluribus morbis datur guaïaci decoctum sum-

On voit auſſi que Duret étoit fort ennemi de la polypharmacie, & qu'il eſt le premier de ſon temps qui commença à faire abandonner la pratique des Arabes, introduite au lit des malades. On peut conſulter Jacques Deſparts, Ruellius, Gonthier d'Andernac, Fernel, Houllier lui-même, Haultin, Sylvius, Riviere, &c. tous Médecins Polypharmaques. Il blâme les amuletes, la pierre de jade, le jaſpe, les coraux, la teinture d'or, la corne de licorne, & autres fadaiſes de la Médecine arabeſque.

Tout ce qui ſe trouve écrit par Duret ſur les hémorroïdes, prouve un Médecin conſommé dans la pratique. Nous renvoyons au bas de la page en note pour les perſonnes de l'art, les

mo eorum incommodo qui utuntur, ab uſu corticis læduntur viſcera, inflammantur......... ægrotantes fiunt icterici.

grands principes de conduite, les vues ſupérieures & excellentes que Duret nous donne ſur les hémorroïdes [h].

On trouve dans Duret tout ce qu'il convient de ſçavoir ſur l'hydropiſie. Nous renvoyons à l'Auteur, qui nous paroît par-tout admirable, ſur cette terrible maladie, ainſi que ſur les maladies des reins & de la veſſie. La

[h] *Ut plethoram deplendo hæmorroïdes ſalubritati accommodatæ ſunt, & deplendo cacochymiam vindicant à multis malis, ita ſi liberaliùs fundatur ſanguis aut ſupprimantur & repentè ſiſtantur, indè venit malorum fœtura & ilias, hydrops........ carcinoma in ano, fiſtula.......*

Pars ſuo priſtino loco reſtituatur ut in Michaële Hoſpitalio Galliæ Cancellario hæmorroïdibus diuturnis vexato ſæpè experti ſumus.......

Duplices ſunt conſpicuæ, plethoræ depletrices, & cœcæ cacochymiæ purgatrices. Conſtituuntur à tertiâ parte vaſis meſenterici quæ ano ramos quinque ſuppeditat. Illæ verò fiunt per venas a crurali exortas, quæ in muſculos ani levatores deſinunt; ſuppreſſis ergo cœcis hæmorroïdibus, ſi inde orta ſit cephalalgia ſanguinem è malleolo detrahere conducit, quod parùm conducit ad hemorroïdes conſpicuas. Vena ſecatur primùm è baſilicâ ad cauſæ antecedentis deductionem & revulſionem, deinde ſaphena ad conjunctæ amotionem.

plûpart des Auteurs se copient les uns les autres. Duret est par-tout original, ou copiste seulement, & commentateur d'Hippocrate [i].

Les gens de l'art verront, par le peu que nous avons extrait sur l'hydropisie, maladie si souvent traitée empiriquement, qu'il est facile de connoître notre Auteur toujours méthodique, constant dans ses principes, étudiant son sujet, s'attachant aux signes qui caractérisent la maladie, n'établissant jamais de méthode curatoire qu'après

[i] *Soleo sæpè dicere quod ad declinationem hydropis necessaria est sanguinis detractio, in metu ascitis, in marasmo, in curatione tympanitis..... ad arcendum hydropem qui venit ab inflammatione jejuni intestini propter prohibitam distributionem necessaria est sanguinis detractio. ...... ergo ad declinationem causæ antecedentis & libertatem spirandi restituendam, sanguis è basilicâ mittitur..... sanguinis detractio calorem ventilabit........ si ferro locus sit, sectio fieri debet citò citius.......*
Purgationi operam dare opportet per hydragoga, sed lenibus pharmacis quia in omni hydrope viscera laborant; proinde blandis catharticis utendum est. (Pag. 283).

une connoiſſance très-exacte de la maladie, de toutes ſes circonſtances, & d'après les indications.

Finiſſons, & n'omettons pas de dire que Duret, outre les cautères dont il aimoit à ſe ſervir dans pluſieurs maladies chroniques, faiſoit auſſi un grand uſage des ventouſes, & même des ventouſes ſcarifiées.



NOTES
ET
ÉCLAIRCISSEMENS.

Page 1. BAUGÉ-LA-VILLE........ petite Ville du Bugey en Bresse. La Bresse & le Bugey étoient autrefois de la dépendance des Ducs de Savoye. Henri IV les prit en échange du Marquisat de Saluces, par le traité de Lyon en 1601. Elle fait maintenant partie de la haute-Bourgogne. *Méthode abrégé de Géographie*, pag. 130.

Page 3. Les sçavans qui travailloient au renouvellement des lettres........ Il avoit été disciple de Pierre Danès, de Budée, éleve de Sylvius, d'Houlier....... *Voyez* Genebrand, pag. 15. Eloge de Pierre Danès. *Voyez* aussi l'histoire du Collége Royal, par Goujet.

Idem. Duret avoit été chargé de l'éducation d'Achiles de Harlay....... *Adversaria de medicis Parisiensibus.* C'est, je crois, à cette place que Sainte-Marthe fait allusion, en disant dans l'Eloge de Duret, qu'il vint à Paris : *In urbe totius Europæ florentissimâ sedem nactus ingenio suo dignam.*

C'est encore au souvenir de cette célèbre

éducation, qu'Henri III s'écrioit souvent : *Sæpe exclamabat, Durete, si filium haberem, tuæ curæ ejus educatio & institutio esset.* Vide Melchior. Adam. in vitâ Heurnii, pag. 369.

Idem. Par serment d'enseigner..... Voyez un Ouvrage nouveau, intitulé : Essai historique sur la Médecine en France.

Page 5. Vers l'âge de 19 ans...... Il est mort à 59; & son fils, dans l'Epître Dédicatoire des Coaques, adressé au Roi Henri III, dit qu'il y avoit près de 40 ans qu'il étoit en France.

Idem. S'attacha à Jacques Houlier........ M. de Thou, dans ses Mémoires, dit sur Houlier : *Nec multo post fatis concessit Jacobus Hollerius in stampensi agro haud procul à Lutetiâ ortus Philosophiæ & Medicinæ studiis imprimis clarus, ad quam homo dives & quæstui, qui uberrimus ex eâ professione in populosâ urbe colligitur, minus intentus, assiduâ meditatione acerrimum judicium attulit ut deploratos morbos ob festinationem ab aliis per vicos vagâ mulos cursitatione fatigantibus minus cognitos summâ felicitate curaverit. Scribendo etiam magnam temporis partem impendit; sed in morbum ex mœrore publico contractum incidens, extremam manum illis immortalitate dignissimis scriptis imponere non potuit.*

A cet Eloge, Teissier, qui a donné une traduction de ce qui est dit des Sçavans dans les Mémoires de M. de Thou, ajoute ce qui suit : Houlier a été un des plus habiles & des plus fameux Médecins qui ayent jamais exercé la médecine dans Paris. Comme il sçavoit que

la joie eſt le meilleur de tous les remédes & celui qui fait un effet le plus promt & le plus aſſuré, il travailloit non-ſeulement à guérir le corps par ſes ordonnances & par ſes médicamens, mais il tâchoit ſur-tout de divertir l'eſprit par ſa converſation enjouée & par ſes agréables diſcours. (Sainte-Marthe).

M. de Thou dit que Jacques Houlier étoit un très-ſçavant homme; qu'il ſçavoit beaucoup de choſes; qu'il étoit fort éloquent, & ſçavoit bien l'hiſtoire; qu'il étoit grand railleur, & faiſoit un conte fort bien & de bonne grace; qu'il avoit fort voyagé, & ſe mocquoit de ceux qui étoient ſi curieux en livres; qu'ils s'aſſembloient tous les Dimanches & toutes les Fêtes aux Cordeliers dans le cloître, depuis huit heures juſqu'à onze. Mrs Pithou, Dupuy, Lefevre, de Thou, Houlier, Hotman, & quelquefois Servin; que M. Houlier ſe mocquoit de lui & lui faiſoit accroire de grandes abſurdités; que là ils communiquoient de lettres, & qu'il falloit être bien fondés pour être de leur compagnie; que M. de Thou ne faiſoit qu'écouter; que cette compagnie ſe trouvoit chez lui les Fêtes après dîner, où M. Scaliger étoit fouvent, & que M. de Thou avoit appris en leur compagnie tout ce qu'il ſçavoit. *T. II, page* 92. (Thuana).

Page 8. On ſçait par ſes éleves & par ſes contemporains. . . . . . . Maurice Breſcieu, Jean Dorat, Antoine Valet, & pluſieurs autres ont beaucoup loué Duret leur contemporain; le premier en parle ainſi dans ſa

Harangue prononcée au Collége Royal en 1577 : *Sequitur illud Regiæ Scholæ, Scholæ Medicæ; Academiæ, Galliæ, Europæ, ætatisque hujus fulgentissimum quoddam lumen. Alter videlicet dicendi laus Atheniensis, Demosthenes; alter medendi facultate cous Hippocrates Ludovicus Duretus cujus illud ornatissimæ orationis mel & dulcedo est ut ab eo dicendi laudem & gloriam tantam non ab rostris & subselliis ereptam & in Regium gymnasium illatam & importatam videamus.*

Heurnius subindè dicere solebat in medicorum ordine tertius Galenoque postponendus, in posteriorum autem serie reliquis omnibus anteferendus. Primus enim ipse fuit qui barbariei mandragorâ sopitum Hippocraticæ artis genium acri & incitato suo ingenio ressuscitavit & ex tenebricoso tricarum ergastulo in illustre orbis terrarum protraxit. Undè Stephanus Paschasius. (Lib. 2 Epigrammatum).

Prisca quod Hippocrati venerando debuit ætas,
Dureto cur non debeat Hippocrates ?
Ille suâ morbos immanes arte fugavit ;
Hic a morte suum vindicat Hippocratem.

Voyez Melchior. Adam. in loco citato.

Idem. Il passoit sa vie à enseigner. . . . . . .
Regiâ professione & praxi illustris vitam docendo, scribendo & praxi aulicâ & regiâ trangesit. Idem loco citato.

Page 9. Simon de Malmedy. . . . . . (*Voyez* Jusjurandum Hippocratis de cet Auteur). Il dit de Duret :

Quæ super oracula Hippocratis per 27 annos

Ludovicus Duretus Professor Regius, Regis, in Regiâ Academiâ Parisiensi Cathedrâ interpretatus esset, &c.

Page 10. Henri III aimoit Duret, & cherchoit à lui en donner des preuves singulières & distinguées....... Malmedy à l'endroit cité, c'est-à-dire, dans son Commentaire sur le Serment d'Hippocrate, dit : *Ab Henrico III Gallorum Rege & Polonorum donatus est liberalitate egregiâ & semper prædicandâ pensione* 400 *aureorum quotannis ab eo percipiendâ & à filiis quousque vixerit ultimus.* (*Nati autem tunc erant quinque masculi*)....... *non sine ingenti laude exoratorum præsidum* (*Achillis Harlæi, Pomponii Bellicorii, Fauri Pybracii, hujus virtutis & meriti consciorum*) *Datoris Regis, accipientis Dureti, ac ipsius Hippocratis quasi iterum in Prytanneo cum suis reviviscentis nunquam inter moritura pro immortali præmio jusjurandi hujus sanctissimi sanctè & integrè servati.*

Au nombre des preuves distinguées d'estime qu'Henri III a donné à Duret, il faut joindre ce qui est dit dans un grand nombre d'Auteurs, & sur-tout dans le livre de Melchior Adam, *in vitâ Heurnii : Adeò dilectus ut cum filiam elocaret, rex à dextris, ipse à sinistris filiam in templum ad solemnia sponsalium deduxerint, ipseque Rex suâ præsentiâ nuptias cohonestaret, omnem aureum & argenteam suppellectilem quâ ministrabatur, cujus prætium* 40 *florenorum millia excedebat, sponsæ pro honorario donavit.*

Page 11. Ce qui l'a fait croire son premier Médecin....... Il étoit : *Perpetuus cubicularius Medicus Caroli IX & Henrici III.* C'est

Teiſſier, dans ſes additions aux Eloges de M. de Thou, qui le premier a dit qu'il étoit premier Médecin ; ce qui eſt faux. Marc Miron, homme célébre, étoit premier Médecin d'Henri III. Cette erreur a été copiée par le P. Niceron, par M. l'Abbé Pernetti dans ſes Mémoires ſur les Hommes illuſtres de la Ville de Lyon & du Foreſt, par M. Goujet, dans ſon Hiſtoire du Collége Royal, &c. C'eſt ainſi que les erreurs ſe multiplient.

Idem. Il eſt probable que ce fut par la poitrine....... Il eſt queſtion dans les Œuvres de Baillou, d'une maladie de Duret, dans laquelle il rendoit des crachats fort ſuſpects de purulence, & avoit la poitrine en mauvais état.

Voyez Ballon. Epid. & Ephemerid. Lib. II, Conſtit. Autumnal. anni 1577, p. 141, Tom. I.

D. Duretus febre aſſiduâ laborabat ; ſputa erant prava. Noluit corpus medicamentis agitare & naturæ maximam negotii partem commiſit. Sed ecce dum natura non revocatur ab inſtituto, die 7, 11, 14 & 17, ſudor apparuit juvans plurimùm. Agant quicquid velint practici. Sed revera dierum obſervatio magni facienda eſt, & credo naturam plus ſecernendo & ſudorem unum excitando prodeſſe quam medicos ſuis medicamentis, imò naturæ officium perturbatur.

Idem. Il avoit prévu & même annoncé ſa fin........ Sainte-Marthe dit dans ſon Eloge: *Obiit Duretus morte nondum ſatis maturâ ſed placidâ & quod imprimis tanto medico dignum erat*

erat, omninò prævisâ, cujus adventu multa de numinis benignitate præfatus, uxore liberisque salutatis, tanquàm in blandissimum soporem incidisset, expiravit.

Page 12. Jeanne Rochin, sa femme, étoit fort riche. De ce mariage sont issus trois garçons & une fille......

1°. *Jean* Duret, Médecin, qui succéda à la charge de Médecin du Roi de son père, & qui remplit sa place de Professeur au Collége Royal. Il étoit fort sçavant, & c'est à lui qu'on est redevable du Commentaire de Louis son père, sur les Coaques d'Hippocrate. Il fut Docteur de la Faculté en 1584, & mourut le 31 Août 1629, âgé de 66 ans, *extrà scholam*, pour avoir, dit-on, manqué de présider à son tour.

Il avoit, pour son père, une si grande vénération, qu'il ne prenoit d'autre titre que *Joannes Duretus Ludovici filius*. Il avoit épousé la fille de M. Lhuilier, Président de la Chambre des Comptes, qui étoit fort riche, & à laquelle il avoit sauvé la vie, qu'elle étoit prête de perdre.

2°. *Louis*, qui fut Substitut de M. le Procureur-Général (Pernetti dit mal-à-propos Avocat-Général) depuis 1589 jusqu'en 1616, & en cette qualité fit les fonctions de Procureur-Général pendant les guerres civiles, le Parlement étant à Tours.

3°. *Charles*, Seigneur de Chévry & de la Grange, qui fut Président de la Chambre des Comptes, Intendant des Finances ou Contrôleur-Général, Conseiller d'Etat, & employé par le Roi vers les Princes d'Italie.

Pernetti le fait Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. *Voyez* Tom. I, pag. 205, des *Recherches sur les Lyonnois dignes de mémoire.* Il se trompe certainement, ainsi que sur ce qu'il dit, qu'il étoit auteur de la conversion d'Henri IV. Il ajoute, & cela est vrai, que c'étoit un homme d'un sens admirable, d'un grand courage & d'une eloquence extraordinaire, vertus héréditaires. Critton, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, lui adresse une de ses harangues : *Ad D. Duretum Chevrium classis quæstoriæ Præsidem & interioris sanctiorisque Principis consilio Senatorem.*

Quelques auteurs ajoûtent un quatriéme Duret, qu'ils appellent *Claude*, & qui, disent-ils, étoit célébre Avocat, & qui, en cette qualité, plaida en 1594 pour les Jésuites contre Arnaud. Je crois qu'on le confond avec le Substitut du Procureur-Général.

Il n'eut qu'une fille (Jeanne Duret) mariée à Arnoult Delisle, Professeur en Arabe, Gentilhomme du pays de Cléves, Docteur de la Faculté en 1586, mort le 25 Novembre 1613, âgé de 57 ans. *Voyez* son article assez ample dans l'*Histoire du Collége Royal par Goujet*, pag. 95, 3e partie.

Idem. Louis Duret étoit d'une belle figure.... Tout ce portrait est tiré de l'Eloge de Sainte-Marthe.

Cum multos in Medicæ artis professione præstantes viros hactenùs tulerit Gallia, quem Ludovico Dureto non dicam præferret, sed adæquaret. Profectò vix ullum habuit, ut qui locos Hippocratis planè omnes memoriâ teneret, prælectiones

que suas incomparabili sermonis venustate ac suavitate condiret. . . . . . . neque honesti vultûs decor neque vocis & motûs elegantia deficerent. . . . . .

Page 14. Il parloit peu, mais avec réserve . . . . . . Dans l'Eloge d'Heurnius par Melchior Adam, on lit que Duret un jour adressoit la parole à Heurnius : *Doleo, mi adolescens, quod jam quædam dicta quorum non es particeps. . . . . . magnum ergà Heurnium affectûs indicium à viro enim gravi nec verborum prodigo, &c.*

Page 15. Quoique l'Astrologie fut fort accréditée du temps de Duret. . . . . . . *Superest vanitatem risu potiùs quàm oratione gravi explodamus eorum qui suam superstitionem natam ex faucibus orci, non ex verbo Dei cujus est una veritas, nec ex naturæ perspicientiâ quæ nunquàm aberrrare nos sinit, ità fundare & confirmare nituntur. Adferunt enim gratulationem Augusti, quod inoffenso cursu annum 63 exegisset. Hoc dignum est superstitioso Augusto; idque in regno superstitionis quod erat tunc Romæ. Non enim Augustus Imperio illustrissimus, tàm erat naturæ ac Dei cognitione illustris, quàm optimus nuper Imperator Maximilianus II, a quo Princeps aulæ quem vocant* magnum Magistrum, *cum ei per litteras gratulatus esset de anno climacterico secundis rebus exacto, responsum tulit; omnes vitæ annos sibi esse climactericos, ac sui conservationem referre ad unicam Dei providentiam, quam celebrare solebat illo solemni dicto Abrahami ad filium Isaacum:* Dominus *providebit.* (Lud. Duret. in Coac. Hipp. pag. 439).

APPROBATION

de la Faculté de Médecine de Paris.

OUI le rapport de Messieurs Astruc, Casamajor, Gévigland, Moreau, Solier & Roux, nommés par la Faculté pour l'examen des différentes piéces qui ont concouru au prix proposé sur l'*Eloge de Louis Duret*, la Faculté, dans l'assemblée générale du jour de S. Luc, 18 du présent mois, a couronné celle dont l'Epigraphe étoit : *Historia, quoquo modo scripta, delectat*, & dont l'Auteur, M[e] Jean-Baptiste Louis Chomel, ancien Doyen de la Faculté de Médecine, a été proclamé. L'Ouvrage a été lû publiquement dans la même assemblée. En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat :

Signé, BELLETESTE, *Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, ce* 29 *Octobre* 1764.

APPROBATION.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, l'*Eloge de Louis Duret, ancien Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &c.* & je crois que le Public jugera cet Ouvrage digne de son Auteur, & qu'il applaudira au suffrage de la Faculté qui lui a décerné le Prix. A Paris, ce 10 Novembre 1764.

Signé MARIN.